44e Année - N° 3293. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 10 Décembre 1932

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

TRIBUNE LIBRE

De la Poudre aux Yeux

Beaucoup de gens se réjouissent, parce que mal renseignés, sur l'offensive que le gouvernement vient de déclencher contre ses agents de tous ordres. Ils croient naïvement qu'une réduction des traitements résoudrait la question financière, et nombre de salariés de l'Etat semblent partager cette opinion à en juger par la profonde indifférence avec laquelle ils accueillent les projets du gouvernement.

Les uns et les autres se trompent lourdement.

Et d'abord à quoi est dû le déséquilibre budgétaire actuel ? Il suffit de lire le *Journal Officiel* de la République pour constater :

1° — Que par 8 lois échelonnées du 30 décembre 1928 au 26 avril 1930, la dernière Chambre, où les «nationos» et les super-patriotes étaient pourtant en majorité, a distribué sous forme de dons gracieux ou d'avances improductives, sinon irrécouvrables, les sommes fabuleuses suivantes :

A la Banque de France 2 milliards 500 millions
A la Banque Nationale de Crédit 2 milliards 35 millions
A la Banque d'Alsace et Lorraine 901 millions
A la Cie Transatlantique 271 millions
A la Cie des Messageries maritimes 207 millions
Aux Chemins de fer 880 millions
A divers Etats étrangers 1 milliards 650 millions.
Total . . . 8 milliards 444 millions

2° — Que les classes riches ont été dégrevées de 4 milliards 600 millions d'impôts.

3° — Que la fraude fiscale, comme l'a révélé M. Albertin, est particulièrement en honneur dans les classes privilégiées de la société qui l'ont élevée à la hauteur d'une institution.

A qui fera-t'on croire, après un tel gaspillage de millions et de milliards avec cette fraude fiscale éhontée de la part de ceux qui peuvent le mieux payer, après tous les scandales financiers récents, tel que celui de l'aero-postale, que les quelque 500 millions que le gouvernement compte prélever sur les fonctionnaires rétabliront l'équilibre budgétaire ? 500 millions, dira-t-on, ce n,est pas une paille, d'accord ; mais, toute proportion gardée, c'est exactement comme 9 sous pour combler un déficit de 52 frs. Quel est le commerçant qui ferait une objection sérieuse à un client qui lui offrirait 51 frs 55 pour solder une facture de 52 frs.

Et remarquez que parmi les sociétés qui ont reçu des milliards ou des centaines de millions, il y a des directeurs qui touchent des émoluments de cinq cent mille francs et plus par an. Renseignez-vous sur ce que touchent les régents de la Banque de France, les administrateurs de chemins de fer ou des grosses sociétés subventionnées ou non par l'Etat et vous serez édifiés. Et pourtant à ceux là le gouvernement ne demande aucun sacrifice !

La vérité la voici : l'offensive contre les traitements des salariés de l'Etat n'est pas un but mais un moyen pour en arriver à la la réduction générale des salaires ouvriers, et on essaye d'insinuer que cette diminution sera la panacée qui rouvrira l'ère de la prospérité. Raisonnons un peu.

Prenons comme exemple un gros fabricant de chaussures occupant 500 ouvriers pouvant confectionner 500 paires de souliers par jour. Ce fabricant diminuera ses ouvriers de 1 fr. par jour pour commencer. Il réalisera ainsi un bénéfice supplémentaire de 500 francs par jour. Mais qui aura la naïveté de croire que ce fabricant diminuera automatiquement ses chaussures de 1 franc par paire ? Il mettra tout simplement ces 500 frs. dans sa poche ; son standard de vie sera augmenté d'autant et

Le commerçant détaillant continuera ses prix de vente resteront inchangés. donc d'acheter sa marchandise au même prix qu'avant la diminution des salaires, mais il se trouvera en présence d'une clientèle dont le pouvoir d'achat aura été diminué. Qui peut croire qu'il vendra davantage ? Comment espérer alors la reprise des affaires ?

Mais, dira-t-on, les fonctionnaires étant moins payés on pourra diminuer les impôts. La bonne blague ! Quand l'ancienne chambre a fait pour 4 milliards 600 millions de dégrèvements qui donc a vu sa feuille d'impôt diminuer ? Et là où 4 milliards 600 millions n'ont abouti à aucun résultat pratique que peut t-on logiquement attendre de 500 millions ? pas même de quoi alimenter le prochain scandale financier ! juste la moitié du prix du cuirassé, *le Normandie,* dont on vient d'ordonner, en sourdine, la construction, histoire d'inciter les autres nations à désarmer ou de montrer que le trésor est à sec !

En résumé le sacrifice financier demandé aux seuls agents de l'Etat, surtout aux petits, et aux anciens combattants outre qu'il risque de jeter la pertubation dans les services publics, sera sans effet sur le redressement budgétaire. Le passé est là pour en répondre. Par contre il déclenchera immédiatement une diminution générale des salaires ouvriers dont l'effet certain et immédiat sera d'aggraver le sort des travailleurs et d'augmenter le marasme économique en réduisant le pouvoir d'achat des masses, car enfin, je le répete, comment admettre qu'en gagnant moins on puisse acheter davantage. ?

Seuls les magnats de la finance et de l'industrie seront favorisés pendant quelque temps parce qu'ils mettront dans leurs poches ce qu'ils retiendront à leurs ouvriers.

Enfin il est profondément démoralisant de constater que le gouvernement ne demande rien, absolument rien, aux profiteurs de toute espèce qui en spéculant sur les embarras ou les malheurs publics ont édifié des fortunes scandaleuses.

Il n'y a qu'un moyen de résoudre la double question du redressement financier et économique : c'est de réprimer une fois pour toutes et autrement qu'en paroles, la fraude fiscale, la spéculation et les scandales financiers. Et si néanmoins un sacrifice est nécessaire, le demander, non pas à une seule catégorie de citoyens, mais à tous les français sans distinction, à chacun suivant ses moyens.

Prétendre la résoudre autrement, c'est jeter de la poudre aux yeux.

E. AUDIBERT,
Instituteur détaché
au Collège de Sisteron.

La Cigale Rouge(1)

par Jean SAUMANE

Tel est le titre d'un roman policier que l'un de nos jeunes et distingués écrivains du terroir alpin, vient d'écrire: nous nommons Maurice Marrou.

Maurice Marrou, est le fils de Mme et M. Marrou, retraité des P.-et-Ch., architecte de la Ville de Sisteron, qui jouit, dans notre cité, de la sympathie générale.

Maurice Marrou (Jean Saumane) fit ses premiers pas littéraires dans Sisteron-Journal, *alors qu'il était déjà un brillant élève de notre collège; comme Paul Arène, Han Ryner et plus tard Emile Roux-Parassac, il publiait dans notre organe, des petits contes qui faisaient la joie de nos lecteurs et des « Basochiens ».*

Comme nous tous, la guerre le prit et c'est en qualité d'officier d'infanterie qu'il l'a fit. Sa conduite le fit Chevalier de la Légion d'honneur. A son retour, la politique le tenta, la littérature aussi; en même temps qu'il est conseiller Municipal de Grenoble, il créé une revue illustrée qu'il consacre entièrement à la gloire des Alpes dauphinoises et provençales, mais le cadre était encore très restreint, Paris le captiva comme il captive encore ceux qui attendent la gloire ou qui vont à elle si elle tarde trop à venir.

Amoureux de son pays, comme Paul Arène, Maurice Marrou fait vivre ses héros dans la coquette sous-préfecture de Durançon qui avait encore, à cette époque, toutes ses administrations.

Durançon, c'est Sisteron! C'est ici qu'il a placé la genèse de son roman, car la Cigale Rouge *est une cigale qui n'est, certes, pas révolutionnaire, elle est simplement le signe qui dévoilera plus tard l'emplacement où se trouve un testament qui a été volé à son signataire et au tabellion de l'endroit.*

Maurice Marrou (Jean Saumane) n'en est pas à ses débuts ; il a déjà écrit un roman qui a pour titre : Harrisson et Cie, banquiers, *un autre est sous presse et bientôt nos lecteurs désireux de suivre la carrière littéraire de leur compatriote, pourront lire le* Bar de l'Angoisse.

Nous comptons bien que Jean Saumane après ses romans policiers, écrira quelques jolis contes Durançonnais, comme le fit Paul Arène sur Canteperdrix. *Il y a de si jolies choses à croquer et à dire dans notre Sisteron.*

Il appartenait à Sisteron-Journal *de souligner les succès littéraires de Maurice Marrou, qui fut son plus jeune collaborateur et pas des moindres.*

P. Lieutier.

* * *

DURANÇON

Durançon — est-il bien nécessaire de le rappeler — est une petite sous-préfecture de la Haute-Provence. Elle doit son nom à la Durance, rivière impétueuse qui la baigne, et, très probablement, sa réputation aux peintres qui en ont rapporté des toiles enthousiastes, exprimant le ciel étonnamment bleu et les tons violents et chauds de ce paysage méridional. Bâtie en étages, comme la plupart des cités provençales, elle est nonchalamment assise, à son aise parmi les oliviers et les pins, ayant à ses pieds la rivière au large ruban bleu qui enlève au décor ce qu'il pourrait avoir de trop brutal.

Six mille habitants vivent dans ces pierres et dans les mas joyeux des environs; paysans, fonctionnaires, rentiers... Devant l'ennui ou la nécessité, ils ont à choisir entre la populeuse et vivante Marseille, au sud, et Grenoble, la froide, mais élégante capitale du Dauphiné, au nord. Par tempérament, les Durançonnais vont à Marseille.

Favorisée par les dieux ou peut-être par des hommes politiques sages et avisés, la petite ville a conservé son tribunal et sa sous-préfecture... Durançon a sa vie organique comme ses grandes sœurs et en est fière.

Ce doux pays vivait sans histoires !

Il a fallu, pour troubler sa quiétude et plonger ses habitants dans l'angoisse, les récents et tragiques évènements dont la mort étrange du notaire Pérignon fut le point de départ, le mardi 10 juillet 193...

LA CIGALE ROUGE

L'inspecteur monta sur le muret, regarda à ses pieds, derrière lui. Il remarqua une tache brune, s'en approcha. C'était la plaque de la citerne qui alimentait la fontaine. Un peu plus loin, un olivier vénérable au tronc énorme et bossu..., puis sur la partie basse du tronc, une tache, une cigale posée, une cigale qui ne chantait pas!... qui ne se sauvait pas!

— La voilà! cria Prévost.

... Car il venait de s'apercevoir qu'elle avait les ailes rouges!

Lise grimpa tel un oiseau. Ils s'approchèrent très émus.

Le gros insecte de porcelaine était assez adroitement exécuté et ressemblait à ces objets-souvenirs que l'on trouve dans le commerce. La seule particularité de la cigale était ce ton rouge vif des ailes qui avait dû être appliqué après coup et, probablement, par le père Polyte lui-même.

Elle avait été fixée adroitement à un bloc de ciment, incrusté lui-même dans le vieux tronc.

Sans plus attendre, l'inspecteur essaya de desceller le bloc; ce fut en vain.

— Il faudrait un outil, dit-il.

Leste, Lise s'envola vers la maison, le cœur battant et en revint au bout de dix minutes avec une de ces pioches pointues dont se servent les terrassiers, un pic.

Le ciment éclata par morceaux et la cigale se détacha avec l'un d'eux. Lise la ramassa. Lorsqu'il eut enlevé le bloc complètement, Prévost enfonça son bras dans l'arbre creux. Il en retira d'abord de la terre, par poignées, puis il sentit un corps dur sous sa main, une poignée...

— Je crois que ça y est, mademoiselle!

Il sortit une petite cassette en acier de la dimension et de la forme d'un gros livre; avec la pointe du pic, il en fit sauter le couvercle.

Lise s'était agenouillée, très émue...

La nuit était si proche qu'ils distinguaient à peine l'intérieur du coffret...

C'était le testament de Polyte...

(1) Paris. — Librairie Bernardin-Béchet, 41, passage Choiseul.

Mutilés, Anciens Combattants et victimes de la Guerre
DEFENDONS nos DROITS

Vous vous rappelez, mes chers camarades, qu'en juin dernier, avant que les Chambres partent en vacances, et devant les premiers symptomes du déficit budgétaire, les services des finances présentaient au Conseil des Ministres différents projets qui, à notre grande surprise nous visaient tout particulièrement, le Gouvernement crut pouvoir retenir les deux projets suivants :

1°. — Suppression de la retraite

© VILLE DE SISTERON

aux anciens combattants assujettis au rôle général de l'impôt sur le revenu.

2°. — Suppression des pensions aux veuves remariées.

Grâce à notre union, à notre volonté inébranlable et à notre action persévérante et tenace, la commission des finances de la Chambre revint sur ses projets ; mais le gouvernement déposa alors un nouveau projet tendant à mettre en demeure les fonctionnaires anciens combattants de choisir entre la retraite et les avantages de carrière qui leur sont accordés. C'est alors qu'au moment de la discussion de cette proposition et sur l'amendement présenté par notre camarde Grisoni, auquel le camarde Chatenet adhéra aussitit, la Chambre des Députés, par un vote à 515 voix de majorité, nous donna la satisfaction que nous attendions d'elle, et que grâce à notre intervention énergique les droits des victimes de la guerre et des anciens combattants furent à cette époque, intégralement sauvegardés.

Au cours des vacances parlementaires, le déficit budgétaire apparaissant de plus en plus menaçant, le Gouvernement a réalisé avec succès l'opération délicate de la conversion des rentes en un type unifié de 4 1/2 0/0. Mais cette mesure fut loin d'être suffisante pour équilibrer le prochain budget, et le Gouvernement, conscient de ses responsabilités, a dû étudier de nouvelles mesures financières pour faire face aux nécessités impérieuses de l'heure présente. Malheureusement, devant l'ampleur du déficit, il a cru pouvoir se tourner à nouveau vers les victimes de la guerre pour leur demander de contribuer à l'equilibre budgetaire par de nouveaux sacrifices.

Les anciens combattants sont parfaitement conscients des difficultés actuelles ; la guerre n'a-t-elle pas été pour eux l'école des réalitées ? Aussi ont-ils proposé certaines mesures susceptibles d'alléger la charge des exercices les plus proches, et c'est dans cet esprit qu'ils ont proposés notemment la creation de la caisse des pensions qui apportant un allègement immédiat à la dette viagère de la France pourra d'ici quelques années dégrever le budget d'une somme de 2 milliards par an.

Malgré l'acceptation de cette proposition par les pouvoirs publics, ceux-ci envisagent à nouveau des suppressions de pensions ou d'allocations

Là, les anciens combattants et les victimes de la guerre se dressent unanimes et intransigeants ; ce n'est pas que les anciens combattants et les victimes de la guerre ne sachent mieux que quiconque la valeur et la nécessité du devoir à l'égard de la collectivité. Ils l'ont prouvé sur les champs de bataille de 1914 à 1918. Ils le prouveront encore lorsque conscients de la gravité de l'heure présente, ils ne se déroberont point, en tant que citoyens français, aux sacrifices qui seront demandés à l'ensemble de toutes les catégories de citoyens. Ils ne demanderont à ce moment aucune exception, ni faveur. Par contre, ils exigent le respect de leurs droits acquis, et c'est après avoir murement réfléchi qu'ils prennent position dans cette question primordiale.

Nous ne pouvons admettre qu'en dehors des mesures fiscales imposées à l'ensemble du pays, les victimes de la guerre soient particulièrement touchées en tant que victimes de la guerre. En dehors du déni de justice indigne de la grande démocratie dont ils ont défendu les intérêts et sauvegardés les libertés, il y a une question de principe sur laquelle nous ne transigerons point.

De la dernière guerre, le droit français a recueilli comme héritage une notion précise de solidarité nationale d'ou a découlé le droit à réparation des dommages de guerre causés aux choses et pour la constatation et la réparation des dommages causés aux personnes. Son application a provoqué, dans le premier cas, la législation sur les dommages de guerre qui, comme vous le savez, ont parfois été distribués sans tout le contrôle qu'ils auraient peut-être exigé. Son application dans le second cas a provoqué d'abord la loi du 31 mars 1919 qui, après avoir proclamé la reconnaissance nationale à ceux pour qui l'impot du sang avait été une réalité, ne leur à cependant donné que des compensations forfaitaires. Elle a provoqué plus tard la loi du 11 avril 1930, lorsque la retraite du combattant a été créée en compensation des fatigues et des privations que la personne physique du combattant a eu à supporter pendant la guerre. Et là encore, c'est une allocation forfaitaire qui a été votée.

J'insiste sur cette notion du «forfait» ; qui oserait, en effet, affirmer que pour la plupart des mutilés et anciens combattants, les pensions qu'ils touchent soient une compensation exacte aux souffrances qu'ils ont endurées et aux diminutions physiques dont ils sont victimes ? Alors que les dommages causés aux choses ont été la plupart du temps compensés au delà de leur valeur, laissant dans bien des cas un bénefice aux parties prenantes, les dommages aux personnes ont été, par contre, sous-estimés, laissant à leur charge une partie du dommage sans compensation. Et c'est ce dommage déjà sous-estimé à l'origine que l'on voudrait amputer à nouveau ?

Appuyes sur la notion de solidarité nationale officiellement reconnue et acceptée de tous, nous affirmons que quoiqu'il arrive, les droits moraux et matériels des anciens combattants et victimes de la guerre sont imprescriptibles. Du jour ou ils leur ont été solennellement accordés, ils font partie de leur personne. En raison de leur nature même, ils ne peuvent être soumis aux mêmes mesures législatives que les droits purement juridiques qui lient l'Etat à ses preteurs, à ses fonctionnaires ou à ses fournisseurs. C'est là une question de principe que nous sommes decides à defendre de toutes nos forces, en déclarant en particulier que la législation relative aux victimes de la guerre et aux anciens combattants est appliquable à tous, sans distintion de grade ni de fortune, ainsi qu'il convient dans une démocratie digne de ce nom.

Notre creance a été declarée privilégiée dans presque toutes les declarations ministerielles ; malgrés les difficultés de l'heure présente, le pays ne peut désavouer sa signature. Aussi, votre amicale declare fermement et publiquement qu'elle défendra jusqu'au bout le caractere sacre et privilegié de la créance des anciens combattants et des victimes de la guerre vis-à-vis de l'Etat.

Elle ne tolèrera aucune tentative de division ayant pour but de porter atteinte aux droits d'une catégorie quelconque des victimes de la guerre ; tous ont des droits égaux à la sollicitude de la Nation, et ce serait porter un coup mortel à notre charte que de tolérer qu'à la faveur de la discussion d'une loi de finances, soit remis en cause des principes dont nous continuons à exiger l'intangibilité.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Caisse d'Epargne. — La réunion annuelle du Conseil des directeurs a eu lieu le 8 courant. M. Rebattu, vice-président, faisant fonction de président a prononcé l'éloge funèbre de M. B. Michel, président, récemment décédé, qui pendant plus de trente années consécutives avait fait partie du Conseil des directeurs, ce qui lui avait valu la médaille de la Prévoyance Sociale que lui avait accordé le gouvernement l'année dernière. Le Conseil a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus : Président, M. Rebattu ; Vice-président, M. Marrou ; Secrétaire, M. Brunet. Aprés avoir renouvelés les pouvoirs des membres sortants, il a été procédé à l'élection d'un nouveau membre en remplacement de M. Michel, décédé. M. Michel Henri a été élu à l'unanimité.

De même suite, le Conseil a approuvé l'installation du téléphone à la Caisse d'Epargne, et fixé le taux de l'intérêt à servir aux déposants en 1933 à 3,25 0/0. Pour permettre l'arrêté des comptes la caisse sera fermée du 15 au 31 décembre. La première séance de 1933 aura lieu le samedi 7 janvier.

Mariage et Bienfaisance. — A l'occasion des mariages qui ont eu lieu le 3 décembre, en la Mairie de Sisteron, entre Mlle Mévolhon Marcelle et M. Chiado Pierre; et d'autre part, entre Mlle Figuière Marcelle et M. Fine Florentin, employé au P.L.M. à Volx, la somme de Cent francs a été remise au Trésorier de l'Amicale des Mutilés, A.C. et Victimes de la Guerre, au profit de la caisse de cette association.

Au nom de la Commission administrative de l'Amicale, nous remercions et félicitons les nouveaux époux et leur adressons nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

Foire. — Après demain lundi, aura lieu à Sisteron la dernière foire de l'année communément appelée Foire froide Espérons que malgré son appelation la température ne contrariera aucunement sa tenue.

Boulangerie Coopérative. — A la suite de l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'Administration avait décidé de rendre son autonomie à la boulangerie, pour lui permettre ensuite de se reconstituer sous forme de coopérative de production; à cet effet, une assemblée générale constitutive est nécessaire; elle aura lieu prochainement et la date en sera fixée dès que les formalités auront permis de l'établir.

Cette nouvelle société doit grouper les communes des cantons de Turriers, La Motte-du-Caire, Sisteron, Volonne, sans d'ailleurs être limitée strictement à ces communes.

Elle sera affiliée à la Caisse Régionale de Crédit agricole, et ainsi les cultivateurs, groupés, pourront profiter des avantages que leur réserve cette Caisse, notamment pour le stokage des blés dont la mévente est, cette année, une calamité.

Redevance des eaux. — Les abonnés au service des eaux recevront prochainement un avis de M. le percepteur receveur municipal les invitant à verser à sa caisse le montant de leur abonnement pour l'année 1932 soit 80, 90 ou 110 francs suivant le modèle du compteur, donnant droit à la consommation journalière gratuite de 150 litres d'eau ou 55 mètres cubes par an. La redevance pour consommation supplémentaire au-delà des 55 mètres cubes de base sera perçue également pour les abonnés ayant depassé ce volume et qui ont été prévenus de ce dépassement au moment du relevé des compteurs par l'agent du service des eaux. Une somme de 25 francs sera également perçue à tous les abonnés dont le compteur a été posé par les soins de la municipalité. Le relevé des compteurs sera fait annuellement pendant les mois de juillet et août.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Association des Commerçants. — Les membres de l'association des Commerçants sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu mercredi 14 courant à la mairie à 21 h.

Renouvellement de la Commission.

Balayage. — Il est rappelé aux personnes susceptibles de prendre en charge le balayage de la ville de Sisteron qu'elles n'ont que jusqu'au 15 courant pour prendre connaissance du règlement au secrétariat de la mairie et adresser leurs offres par écrit à M. le Maire. Le règlement porte qu'un aide sera adjoint gratuitement par la mairie au balayeur pour la première catégorie des rues c'est-à-dire celles qui doivent être balayées tous les matins.

Don. — A l'occasion du mariage de M. Chiadot Pierre avec Mlle Mévolhon Thérèse, il a été versé la somme de 50 frs. pour la caisse des Mutilés et Anciens Combattants et 50 frs. pour être distribués comme argent de poche aux vieillards de l'hôpital-hospice.

Remerciements et meilleurs vœux aux futurs époux.

Ecole Maternelle. — Arbre de NOël de l'Ecole Maternelle — Première liste de souscription. — Blanc Marcel, P. L. M. 10 frs. Achard, instituteur, 10 frs. Mme Noiray, institutrice honoraire, 10 f. Beaume, bazar, 30 f. Latil, cafetier, 5 f. Mlle Noble, institutrice, 5 f. Rouvier, directeur, Ecole de garçons, 10 f. Mlle Rose Clergue, 10 f. Mlle Lucienne Clergue, 10 f. Magaud, épicier, 4 barres de nougat. Fauque, instituteur, 10 f. Raymond, boulanger, 10 f. Mme Fournier, institutrice, 10 f. Colette Fournier, 5 f. Girard, boulanger, 5 f. Marcel Provence, 20 f. Pau, P.T.T. 5 f. Daumas, directrice Ecole maternelle, 10 f. Coulomb Jeanne, 5 f. Collecte mariage Latil-Nicolas, 70 f. Margaillan, teinturerie, 5 f. Merci aux généreux donateurs. La souscription reste ouverte à l'Ecole Maternelle.

Droits Communaux. — L'adjudication des droits communaux a eu lieu dimanche dernier à la mairie. M. REvouy de Lyon a de nouveau été déclaré adjudicataire. 1°. des droits d'octroi à 36.600 frs. ; 2°. des droits de pesage à 5.100 frs. et 3°. des droits de place à 3.300 frs.

VARIETES-THEATRE

Au GALA COURTELINE, le vendredi 16 décembre, à 21 heures, la tournée G. LEDUC nous donnera un Gala COURTELINE, avec

J'EN AI PLEIN LE DOS DE MARGOT

L'un des plus gros succès du fameux auteur de *Boubouroche*.

Courteline passe à juste titre comme étant le grand auteur comique de notre époque ; est-il besoin de rappeler de lui les fameux succès *Le Train de* 8 h. 47 avec les légendaires Croquebol et la Guillaumette.

C'est une bonne pièce, sans la moindre grossiéreté, avec ces détails de bon théâtre dont *Courteline* avait seul le secret. Des scènes qui font rire aux larmes une salle entière, d'un bon rire communicatif — celui qu'on ne regrette pas. — C'est un spectacle de famille.

Joignez à cela une troupe dont les éléments sont composés d'artistes des théâtres de Paris, avec en tête, Mlle *Janine Bozzo*, dans le rôle de Margot, et *M. Lino*, dans le rôle de Laurianne, créé par le grand comique Galipaux.

Nous sommes certains que les spectateurs viendront nombreux à cette belle représentation, aussi, sera-t-il prudent de louer ses places à l'avance.

Location à partir du jeudi 15.

CASINO-CINEMA

Samedi 3 Novembre en soirée
Dimanche 4, matinée et soirée

Eclair-Journal
actualités parlantes et sonores

LA MALLE
Comédie comique avec TRAMEL.

NOUVEAUX MARIES avec Fanny Clair. — **Oui ! c'est Paris**, chant, avec Lucienne Boyer.

ACCORDAILLES Accordéons, dessins animés sonores

Venez voir FERNAND GRAVEY, dans

Un Homme en Habit

film Paramount parlant et chantant français

Comment refaire fortune et retrouver le bonheur perdu quand on ne possède pour tout bien qu'un habit noir ? Avec un peu d'optimisme, de chance et de doigté, FERNAND GRAVEY se fait un plaisir de vous le montrer.

CINE-SCOUT

Demain Dimanche matinée, 4 h.
soirée, 9 h.

Programme de Gala

Belphègor, dernier chapitre. Le trésor des Valois.

Les petits Robinsons, comique.

La semaine prochaine, un grand drame historique . **JEAN CHOUAN.**

Chronique Sportive

U. S. Gap à Sisteron.

Dimanche l'excellente équipe de l'U. S.Gap nous rendra visite, les visiteurs s'annoncent dans une formation redoutable. Gageons que le public Sisteronnais viendra applaudir aux exploits des joueurs.

Coup d'envoi, 14 heures précises.

Etat-Civil

du 2 au 9 Décembre

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Couton Marcel, Victorin, commerçant à Sisteron et Imbert Marie-Louise, sans profession à Sisteron.

MARIAGES

Jean, Roger, Lucien Latil, commis des postes au Maroc et Nicolas Henriette, Claire, Augustine, institutrice à Manosque, domiciliée à Sisteron.

Fine Baptiste, Florentin, employé à la Cie P. L. M. à Volx et Figuière Marcelle, Charlotte, Nathalie, sans profession à Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

LA TERRE ET LES DROITS DE SUCCESSION

Vous avez travaillé ; vous avez arrondi votre «bien» Vous souffrez à la pensée que votre terre sera un jour morcelée. Vous voulez la transmettre intégralement et cela se comprend. Que de belles terres en France ont été dépréciées parce qu'il a fallu en vendre une partie pour payer les droits de succession ou parce qu'il a fallu partager les champs pour satisfaire les héritiers.

Les droits et frais de succession, non couverts par une assurance, risquent d'anéantir l'effet de toute votre vie. Vous y avez réfléchi depuis longtemps non sans inquiétude.

Il fallait avoir le courage de vous confier à l'un de ces nombreux agents d'assurances que vous voyez à l'œuvre chaque jour, que vous connaissez de réputation et qui ne sont pas des étrangers au pays. Il vous aurait donné la clef du problème. Il vous aurait répondu : «Mais il n'y a qu'une chose à faire, assurez-vous sur la vie».

Evidemment, tout est un cas d'espèces quand il s'agit d'assurances. Votre police ne sera pas forcément identique à celle de votre voisin. Mais l'agent d'assurances que vous consulterez librement vous donnera sur ce point, comme sur tous les autres, tous les renseignements désirables car il connait son métier comme vous connaissez votre terre.

En vous assurant, vous organisez de votre vivant votre succession au mieux de vos intérêts et de ceux de vos héritiers. Vous leur donnez la possibilité de vous succéder sans léser personne, sans gréver le fonds.

Vous avez bien assuré votre bétail, vous avez bien assuré votre récolte, et votre ferme contre l'incendie. Pourquoi n'assureriez-vous pas votre vie ?

ATTENTION A VOS

MONNAIES

D'OR ET D'ARGENT
n'ayant plus cours

On nous prie de communiquer que c'est difinitivement aux dates ci-dessous désignées que seront échangées les PIECES DEMONETISEES par la Loi monétaire du 25 juin 1928 que détiennent encore quelques retardataires.

Le public comprendra son intérêt aussi bien que l'intérêt général qui nécessite à ce que désormais la circulation monétaire ne comprenne que des *Monnaies ayant cours légal*. Afin de permettre à ceux qui n'ont pu faire leurs échanges à nos derniers passages. Exceptionnellement pour la toute dernière fois nous payerons les LOUIS d'OR franc, jusqu'à 104 frs. et certaines étrangères jusqu'à 125 frs. Argent 150 f. le kilo (sous déd. des frais trans.). Règlement immédiat sans formalités. Primes suiv. quantités. Bureaux de 9 h. à 15 h.

SISTERON, Dimanche 18 décembre, Hôtel de la Poste.

Etude de Me André COURTAUX
Licencié en Droit
Notaire à ALES, 12, Rue Albert Ier

Vente de Fonds

Suivant acte passé devant Me COURTAUX, notaire à Alès, le quatorze Novembre mil neuf cent trente deux, enregistré à ALES (A C.) le seize Novembre mil neuf cent trente deux, volume 460 folio 32 numéro 328, Monsieur Edouard FESQUET, négociant, et Madame Alice PLANTIER, son épouse, demeurant ensemble à ALES, ont vendu à la Société en nom collectif "AGNIEL FRERES" ayant son siège aux Brousses commune de Molières sur Cèze,

UN FONDS DE COMMERCE de GRAINES de VERS à SOIE

exploité à SISTERON, rue de la Mission, dans un immeuble appartenant à la Ville de Sisteron.

Faire opposition, s'il y a lieu, au siège du fonds vendu où domicile a été élu, au plus tard dans les dix jours de la présente insertion.

Insertion au Bulletin Officiel du 3 Décembre 1932.

Pour second Avis.

CARTES DE VISITE
sur beau bristol
à l'imprimerie-librairie **Pascal LIEUTIER**, Sisteron.

GRAND CHOIX de CARTES de NOEL et du NOUVEL AN
à la librairie Lieutier, Sisteron.

UNE NOUVEAUTE

LA NOUVELLE 10 CV CITROËN
"moteur flottant"
BOITE DE VITESSES SYNCHRONISÉE - ROUE LIBRE - CHASSIS CITROËN - CARROSSERIE MONOPIÈCE - "TOUT ACIER" - GLACES SÉCURIT - PNEUS SUPER-CONFORT.

"moteur flottant"
BOITE DE VITESSES SYNCHRONISÉE - CHASSIS CITROËN - CARROSSERIE MONOPIÈCE "TOUT ACIER" GLACES SÉCURIT - PNEUS SUPER-CONFORT.

LA NOUVELLE 15 CV CITROËN
"moteur flottant"
BOITE DE VITESSES SYNCHRONISÉE - ROUE LIBRE - CHASSIS CITROËN - CARROSSERIE MONOPIÈCE - "TOUT ACIER" - GLACES SÉCURIT - PNEUS SUPER-CONFORT.

DÉMONSTRATION ET ESSAIS

Concessionnaire exclusif :
Charmasson et Cie à Gap
Agent pour l'arrondissement de Sisteron
A. Ailhaud, *Splendid-Garage.*

Peugeot
n'a pas à faire l'éloge de sa 8cv... ceux qui l'ont essayée s'en chargent.

Cond. int. 4 places **8CV-301**
à roues avant indépendantes
19.900

Convoquez-nous pour un essai gratuit sans aucun engagement de votre part

ETABLISSEMENT DURANCE-AUTO
BARET & DÉCAROLI, Avenue de la Gare, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

— GARAGE MODERNE —
Avenue de la Gare - SISTERON

-:- *Etablissements* -:-

Françis JOURDAN & Marcel FIASTRE

Ventes - Achats - Echanges - Accessoires

Agents Officiels **Ford** | Concessionnaires : **MATHIS**

Dépannage Téléphone 32 et 64

Atelier de réparations mécaniques de tous genres
Rectifications glaçage mécanique de cylindres
Travaux de tour -:- Usinage de Pistons
Rectifications de vilebrequins
Réglage et tournage de bielles
Allésage en ligne de paliers de carter

Rectification et alésages de cylindres tous moteurs tracteurs, moteurs automobiles, moto, industriels
Usinage de toutes pièces mécaniques et détachées
Révision générale de voiture devis sur demande
Tous travaux garantis
Stocks de pièces détachées de toutes les marques

Remorquage Téléphone 32 et 64.

La seule maison de la région organisée pour l'exécution irréprochable et rapide de tous travaux concernant le moteur automobile.

UNE NOUVELLE

4 CYLINDRES

8cv MONAQUATRE

Voiture robuste et économique d'achat et d'entretien aux dimensions normales.

Nouveau moteur 4 cylindres de 1 litre 500 de cylindrée monté sur patins caoutchouc, à régime lent donc inusable et consommant peu :

8 litres 950 d'essence aux 100 Kms
sur le trajet Paris-Bordeaux et retour (sous le contrôle de l'A. C. F.)

Robuste châssis surbaissé, fortement entretoisé, à large voie. Suspension douce, freins puissants, tenue de route parfaite. Carrosseries spacieuses et confortables très élégantes, 4 ou 5 places, d'une forme profilée entièrement nouvelle.

Son moteur surpuissant lui permet des accélérations très vives : elle atteint

le 100 en palier.

PRIX DE LA CONDUITE INTERIEURE 4/5 PLACES

de **17.800 frs** (Modèle Normal) à **19.200 frs** (Modèle Grand Luxe)

Modèle Grand Luxe : Glaces de Sécurité partout, Grande Malle, Velours de premier choix, etc...

Tous nos modèles sont vendus à crédit par nos Agents avec le concours de la D. I. A. C., 47 bis, avenue Hoche, PARIS.
ESSAIS ET RENSEIGNEMENTS : 51-53, CHAMPS-ELYSÉES, PARIS - AUX USINES A BILLANCOURT ET CHEZ TOUS NOS AGENTS

4510

RENAULT

CHAUFFAGE - EAU CHAUDE - CUISINE
avec un seul appareil

le fourneau VÉBÉ

BOUTILLON & VEYRON
6, Rue des Bons-Enfants :: GRENOBLE
R. C. Grenoble 10.103 — Téléphone 9.60

Service Régulier par Autocars

SISTERON — DIGNE SISTERON
— *correspondance Gap* —
P. BUES, Sisteron. Téléph. 0.20

Bureau à Sisteron : *Garage Buès. place de l'Eglise Télép. 18.*
Bureau à Digne : *Café des Sports Boulevard Gassendi. Télép 0.86*

Horaire d'Hiver

Matin

1· service		*2· service*	
(dép. Gap : 5 h.30)		Digne	9 h.
Sisteron	7 h.	Sisteron	10 h.
Digne	8 h.	(arri. Gap	11 h. 30)

Soir

3· service		*4· service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h 10
Digne	14 h.	Sisteron	18 h.15
		arriv. Gap	20 h.30

Prix des places : Sisteron-Digne, 10 f.

Ecole
Sténo-Comptabilité

Dactylographie sur machine à écrire UNDERWOOD

J. ATTANASIO
8, rue du Jeu de Paume — DIGNE
— Se faire inscrire —

GRAND CHOIX de chansons à la Librairie LIEUTIER.

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de Couches, guérira sûrement rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est faite expressément pour guérir toutes les maladies de la Femme. Elle les guérit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles ; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

Exiger ce portrait

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac, ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, soit malaises du

RETOUR D'AGE

doit, en toute confiance, employer la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

car tous les jours elle guérit des milliers de désespérées.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } **10 fr. 60**

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

14

Aucun autre produit ne peut la remplacer

SISTERON-JOURNAL
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, rue Cannebière.
à AIX, chez M. MILHAVET, journaux, tabacs. cours Mirabeau,
et à l'imprimerie-librairie Lieutier.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON